 <b>Great Lakes Pilotage Autorité</b>	<b>Administration de pilotage des Grands Lacs</b>	Numéro de document : INS-OP-001F	Nombre de pages : 4
		21/11/2025	Numéro de révision : 1

### REGISTRE D'APPROBATION ET DE RÉVISION D'UNE INSTRUCTION


<b>Numéro de document :</b>	<b>Titre:</b>
<b>INS-OP-001F</b>	COMMENT DEMANDER UN PILOTE / ANNULER OU MODIFIER LES PROSPECTS ET LES ORDRES

#### APPROBATION

NOM	TITRE	SIGNATURE	DATE D'APPROBATION DD/MM/YYYY
<b>Jean Aubry-Morin</b>	Directeur général	Approbation stockée électroniquement	21/11/2025
<b>Christian Ouellet</b>	Directeur des opérations	Approbation stockée électroniquement	21/11/2025

#### BILAN DES RÉVISIONS

RÉVISION #	SECTION(S)	RÉVISION/RÉVISION HISTOIRE	DATE DD/MM/YYYY	PRÉPARÉ PAR :	AUTORISÉ PAR :	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DD/MM/YYYY
<b>1</b>	Tout	Original	21/11/2025	D. Couture	C. Ouellet	21/11/2025

 Great Lakes Pilotage Autorité	Administration de pilotage des Grands Lacs	Numéro de document : INS-OP-001F	Nombre de pages : 4
		21/11/2025	Numéro de révision : 1

## 1.0 INTRODUCTION

Afin d'assurer des services de pilotage sûrs et efficaces dans la région des Grands Lacs, il est essentiel que les propriétaires, agents ou capitaines de navires suivent les instructions suivantes pour la demande d'un pilote qui précisent les informations requises, les délais de notification et les coordonnées pour organiser les services de pilotage lors des arrivées, départs et transits dans des zones clés telles que l'écluse de St-Lambert et les autres ports des Grands Lacs. Le respect de ces exigences aide l'Administration de pilotage des Grands Lacs (APGL) à coordonner la disponibilité des pilotes et à maintenir les normes de sécurité opérationnelle.

## 2.0 COMMENT DEMANDER UN PILOTE

### 2.1 Informations requises pour l'arrivée/le départ :

- Nom du navire ;
- Indicatif d'appel ;
- Port d'immatriculation ;
- Le numéro d'enregistrement de Lloyd's ;
- Longueur globale ;
- Largeur;
- Profondeur moulée ;
- Tonnage brut ;
- Tonnage net ;
- Poids mort ;
- Tirage d'air le plus profond ;
- Vitesse;
- Dernier port d'escale ;
- Destination;
- Agent du navire et/ou agent de facturation ;
- Type de cargaison transportée.


### 2.2 Navires en direction remontant entrant dans la mer à l'écluse de St-Lambert :

- Fournir un préavis de 12 heures (prospect) avant l'heure estimée d'arrivée du navire à l'écluse de St-Lambert ;
- Confirmez la demande du pilote six (6) heures (ordre) avant l'heure estimée d'arrivée du navire à l'écluse de St-Lambert.

Pour plus d'informations ou de clarifications, veuillez contacter nos répartiteurs de la région de l'Est à l'adresse suivante :

Téléphone : (613) 933-2991 poste 210 ou 1-877-879-0607

E-mail : [cornwalldispatcheastern@glpa-apgl.com](mailto:cornwalldispatcheastern@glpa-apgl.com)

 Great Lakes Pilotage Autorité	Administration de pilotage des Grands Lacs	Numéro de document :	Nombre de pages : 4
		INS-OP-001F	
		21/11/2025	Numéro de révision : 1

### 2.3 Navires quittant tout port de la région des Grands Lacs :

- Fournir un préavis de 12 heures (prospect) avant l'heure estimée de départ du navire d'un port de la région des Grands Lacs ;
- Confirmez l'heure de départ six (6) heures (ordre) avant l'heure estimée de départ du navire.

Pour des informations concernant la région Est (de St-Lambert à Cape Vincent), veuillez contacter nos répartiteurs de la région de l'Est :

Téléphone : (613) 933-2991 poste 210 ou 1-877-879-0607

E-mail : [cornwalldispatcheastern@glpa-apgl.com](mailto:cornwalldispatcheastern@glpa-apgl.com)

Pour plus d'informations concernant la région Ouest (Cape Vincent jusqu'à Port Huron), veuillez contacter nos répartiteurs de la région de l'Ouest :

Téléphone : (613) 933-2991 poste 212 ou 1-877-879-0607

E-mail : [cornwalldispatchwestern@glpa-apgl.com](mailto:cornwalldispatchwestern@glpa-apgl.com)

### 2.4 District international n° 3

Pour le district international n° 3 (Lac Huron, Rivière Sainte-Marie et Lake Superior), veuillez contacter nos répartiteurs de la région de l'Ouest :

Téléphone : (613) 933-2991 poste 212 ou 1-877-879-0607

### 2.5 Pour contacter nos homologues américains :


District n° 1 : « Seaway Pilots Association » : 1-315-705-2153

District n° 2 : « Lakes Pilots Association » : 1-810-982-1762

District n° 3 : « Western Great Lakes Pilots Association » : 1-715-392-5200

## 3.0 COMMENT ANNULER/MODIFIER UN PROSPECT OU UNE COMMANDE

- 3.1 Les agents ou les capitaines peuvent fournir un préavis de 12 heures (prospect) et ont la possibilité d'effectuer deux (2) changements. Après trois (3) préavis (prospect) l'agent ou le capitaine doit confirmer l'heure où le pilote doit se trouver à bord, ou l'annuler et relancer le cycle.
- 3.2 Tous les changements de demande de pilote (prospect) et la confirmation des commandes de pilote (ordre) doivent être communiqués au répartiteur 6 heures avant l'heure estimée de départ d'un port, d'un mouillage ou d'arrivée à l'écluse de St-Lambert.

 Great Lakes Pilotage Autorité	Administration de pilotage des Grands Lacs	Numéro de document : INS-OP-001F	Nombre de pages : 4
		21/11/2025	Numéro de révision : 1

Exemple : La demande de pilote (prospect) est faite à 11h00/15, un changement de demande de pilote (prospect) ou une commande (ordre) doit être initiée et reçu par le répartiteur avant 05h00/15.

- 3.3 Une demande de pilote (prospect) ne peut être prolongé au-delà de 12 heures à partir de l'heure estimée prévue de départ d'un port, d'un mouillage ou d'arrivée en direction de l'écluse de St-Lambert.

Exemple : Une demande de pilote est faite pour un départ à 11h00/15. L'agent communique au répartiteur son intention de changer la demande de pilote (prospect). La nouvelle demande de pilote (prospect) ne peut dépasser 23h00/15. Il n'y a pas de frais pour l'annulation d'une demande de pilote.

- 3.4 Si le cycle de demande de pilote est annulé à tout moment, une nouvelle demande de pilote (prospect) ne peut être initiée qu'à l'heure prévue ou après le précédent.

Exemple : Une demande de pilote (prospect) est faite pour départ à 11h00/15 et l'agent annule à 05h00/15. Si une nouvelle demande de pilote (prospect) est immédiatement initiée, elle ne peut être faite qu'à 11h00/15 pour un départ à 23h00/15.

- 3.5 Si une commande(ordre) de pilote est annulée, des frais d'annulation s'appliqueront. Un nouveau prospect de 12 heures sera requis avant de passer une nouvelle commande. Un nouveau prospect de 12 heures peut être initié à tout moment.

- 3.6 Un prospect ou une commande peut être levé avec l'autorisation d'un dirigeant de l'Autorité ou de son délégué si un pilote est disponible. Des frais supplémentaires s'appliquent.